



Vous devez effectuer une visite médicale dans le cadre d'une embauche ou d'un renouvellement aux fonctions de sécurité ... mais de quoi s'agit-il ?

Afin de s'assurer que vous remplissez les conditions d'aptitude physique exigées, le médecin d'aptitude effectuera un examen clinique. Vous effectuerez également un examen de sang et d'urine dans un de nos laboratoires partenaires.

Vous serez également examiné(e) par des spécialistes (ophtalmologue, cardiologue)

Pour exercer des fonctions de sécurité sur le réseau ferroviaire :

Une prise de sang sera effectuée pour rechercher, par exemple, un diabète ou encore une consommation excessive d'alcool ...

La CDT (Carboxydate Deficiance Transferrine) est un **marqueur de consommation chronique d'alcool**. Son dosage consiste à mesurer le déficit de Transferrine Carboxydase dans le sang. La transferrine est une glycoprotéine présente dans le plasma et fabriquée par le foie. Le résultat est exprimé en pourcentage et correspond au rapport transferrine déficiente en carboxyhydate / Transferrine totale. Au-delà de 1,7 %, le test est considéré comme positif, c'est-à-dire qu'il y a une très forte suspicion de consommation excessive d'alcool. **Une consommation ponctuelle d'alcool n'influence pas le taux de CDT.**

Pour que le taux de la CDT augmente, il faut avoir bu, au minimum sur les 15 derniers jours, entre 50 et 80 grammes d'alcool par jour, ce qui correspond à 1 litre de vin ou 1,5 litre de bière.



L'usage de substances susceptibles d'altérer la vigilance, comme le cannabis, les opiacés, les amphétamines, est incompatible avec l'exercice des fonctions de sécurité ; une recherche de ces substances dans les urines sera pratiquée.

Il vous est demandé d'éviter d'uriner dans les 2 heures précédant l'examen.



Une bonne vision est indispensable

Si vous portez des lunettes, ne les oubliez pas

Une absence de vision binoculaire ne permet pas de délivrer l'aptitude tout comme le manque de vision des couleurs

D'autres pathologies peuvent également venir impacter l'avis du médecin. N'hésitez pas à nous en faire part avant d'effectuer votre visite !

Une bonne audition est aussi nécessaire

Un audio-test permettra de vérifier que vous ne souffrez pas d'un déficit auditif.

Si vous portez un appareil auditif, ne l'oubliez pas

Le cardiologue effectuera un électro cardiogramme au repos.

N'oubliez pas d'apporter vos ordonnances et comptes rendus médicaux, !!!